

SEANCE DU 2 MARS 2020

~~~~~

**Date de convocation** : 24 Février 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient Présents** : DAYDE Francis, BLANCHOIN Eliane, UBASSY Robert, POURRAZ Mylène, MASSIBOT Michelle, CHAMPEAU Alain, COLONGIN Michel, FORD Odile, BERGERET Sylvie, MOURIER Patrick, SZABO Jacques, CUOQ Virginie et Malorie BOUTEILLON.

**Etaient Absents excusés** : DUFFAU Pierre, HILAIRE Christine, SANCHEL DEL VALLE Rafaël et GLAZEWSKI Nathalie.

**Etait Absent** : JOUVE André.

Procuration de SANCHEL DEL VALLE Rafaël à Malorie BOUTEILLON, de GLAZEWSKI Nathalie à MASSIBOT Michèle et de HILAIRE Christine à DAYDE Francis.

Mme BOUTEILLON Malorie a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 9 Décembre 2019 est approuvé après lecture. Mme Odile FORD précise que le nom du Chef de cœur des Musicales récemment décédé est CARNEIRO Arthur.

M. le Maire donne la parole à Mme Jacinthe GALLICCHIO, Secrétaire Générale, pour la présentation des comptes administratifs.

**1) Commune :**

**a) Compte Administratif 2019 de la Commune :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>          | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>      |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2019            | 1 351 629,60 €  | 1 634 425,68 €  | 282 796,08€           |
| Résultat antérieur reporté     |                 |                 | 200 595,40 €          |
| Résultat à affecter 2019       |                 |                 | <b>483 391,48 €</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>          | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>      |
| Investissement 2019            | 924 309,27 €    | 1 052 712,85 €  | + 128 403,58 €        |
| Résult. antérieur reporté 2018 |                 |                 | - 94 943,01 €         |
| Solde d'exécution excédentaire |                 |                 | <b>+ 33 460,57 €</b>  |
| Restes à réaliser              | 381 200,00 €    | 270 000,00 €    | <b>- 111 200,00 €</b> |
| <b>Besoin de Financement</b>   |                 |                 | <b>- 77 739,43 €</b>  |

Les investissements réalisés en 2019 sont : achèvement de la restauration de l'ancienne Poste, l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques, travaux de construction de la bibliothèque et de la salle multi-activités, démarrage de la voirie 2019, clôture et installation d'abri de touche sur le stade de foot, agrandissement du cimetière, matériel pour les écoles : tables et chaises pour la maternelle et matériel de gym pour l'élémentaire et la maternelle et acquisition de téléalarmes pour les personnes âgées.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal.

**b) Affectation du résultat 2019 de la Commune :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 483 391,48 € décide d'affecter 77 739,43 € à la section d'investissement du budget primitif 2020 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 405 652,05 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

## **2) Service Eau et Assainissement**

### **a) Compte Administratif 2019 du Service Eau et Assainissement :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>    | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>   |
|--------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Fonctionnement 2019      | 86 821,96 €     | 38 271,99 €     | - 48 549,97 €      |
| Résultat à affecter 2018 |                 |                 | <b>50 718,98 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Investissement 2019   | 61 642,49 €     | 85 381,96 €     | + 23 739,47 €    |

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget du service de l'eau et assainissement.

Le solde d'exécution d'investissement 2019 s'élève à 446 522,08 €.

Il est précisé que les recettes n'ont pas été prises en compte en 2019 car la SAUR ayant changé son fonctionnement, les notifications de recettes n'ont pas été reçues par la commune suite à des problèmes de réception des mails. Les recettes 2019 seront prises en compte sur le budget 2020.

### **b) Affectation du Résultat 2019 du service Eau et Assainissement :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 2 169,01 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du Service Eau et Assainissement.

## **3) CCAS**

### **a) Compte Administratif 2019 du CCAS :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>  |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Fonctionnement 2019         | 555,08 €        | 3 409,99 €      | 2 854,91 €        |
| Résult. Antér. reporté 2018 |                 |                 | 2 047,02 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>  |                 |                 | <b>4 901,93 €</b> |

Certaines factures (colis de Noël des aînés) seront payées sur le budget 2020 du CCAS car le budget primitif était en dépassement de 616,68 €. Le total de ces factures s'élève à 3 471,59 €. Le

budget alloué par la commune au CCAS devra être plus important pour 2020.

Le Compte Administratif 2019 du CCAS est adopté à l'unanimité.

#### **b) Affectation du Résultat 2019 du CCAS :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 4 901,93 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

#### **4) Personnel communal : transformation de 2 postes d'agent technique en poste d'ATSEM – Mise à jour du tableau des effectifs**

Deux agents techniques font office d'ATSEM depuis de nombreuses années, or, cette situation n'est pas légale. La réglementation permet récemment de transformer ces postes en postes d'ATSEM. Il n'y aura aucune conséquence financière puisque les grilles indiciaires restent identiques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création de ces deux postes.

#### **5) Etudes surveillées des enseignants :**

Depuis de nombreuses années, certains enseignants font les études surveillées de 16h à 17h moyennant rémunération par la commune. Or, la Trésorerie réclame aujourd'hui une délibération afin de continuer à faire appel aux enseignants pour assurer ces études.

Ces indemnités sont fixées sur les bases des taux correspondants au grade de l'intéressé fixés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 font l'objet d'une révision périodique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide de la rétribution des heures supplémentaires dans le cadre du service d'étude surveillée effectuées pour le compte de la commune de Grillon par le personnel enseignant,  
- décide d'appliquer les taux de rémunération en vigueur autorisés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966.

#### **6) Bail Maison Milon :**

M. le Maire explique qu'une réunion a été organisée avec le Notaire Me AUBERT et M. GROSSAT afin de préciser les modalités du bail emphytéotique.

Or, la demande de subvention faite par l'association DeltaLab à la commune pour un montant de 18 900,00 € pour l'année 2020 a interpellé les élus. Pour l'Association, ce montant a été évalué avec le rattrapage des loyers perçus par la commune et non reversés à l'Association. Par ailleurs, les subventions sont

demandées au nom de l'Association Delta Lab et le bail est signé au nom d'un autre Association « Espace Maison Milon ».

Il est précisé que lors du conseil municipal du 6 Février 2017 le reversement des loyers avait vocation à couvrir les factures EDF qui s'élevaient à 18 000 €. La subvention versée à l'Association Delta Lab avait pour but de couvrir ces charges. Or, suite au départ des associations de la Maison Milon les dépenses d'électricité ont été réduites à environ 15 500 €. La municipalité a donc décidé de ne verser uniquement la part concernant cette dépense. En précisant que la commune a conservé les dépenses d'entretien et de maintenance du système de chauffage.

Il est apparu que la municipalité s'interroge du devenir et du fonctionnement de l'Association qui compte en recettes que des subventions publiques.

M. le Maire explique qu'après une mise au point avec M. GROSSAT concernant les décisions précédentes sur les montants versés à l'Association, il a été convenu afin de limiter les risques sur le bail conclu pour 18 ans, de prévoir au bout de 6 ans la possibilité de rompre le bail si les engagements n'étaient pas respectés.

M. le Maire donne la parole à M. GROSSAT afin d'apporter toutes précisions utiles.

M. GROSSAT explique qu'il existe deux différents dossiers sans rapport direct :

- la subvention DeltaLab
- le bail emphytéotique Espace Maison Milon.

Concernant la demande de subvention, il estime qu'il s'agit d'une « régularisation » avec un désaccord d'interprétation du conseil du 7 février 2017. M. le Maire et la Secrétaire Générale ont une lecture différente de celle de DeltaLab. Pour DeltaLab la subvention était du montant total des loyers de la Maison Milon alors que pour la municipalité le montant de subvention devait correspondre aux dépenses électriques. Le sujet est acté conformément aux différentes décisions du Conseil Municipal et il est convenu qu'aucun « rattrapage n'est possible ».

Concernant le bail emphytéotique signé avec une nouvelle Association « Espace Maison Milon » qui a été créée spécifiquement pour gérer l'ensemble des activités : DeltaLab (PublicLab, ProLab et CoutureLab), Campus connecté, Fabrique des Territoires, Formations professionnelles pour le compte personnel de formation, réseau LoraWan et l'accueil des manifestations organisées par les associations culturelles locales.

Mme Sylvie BERGERET est interpellée par le budget prévisionnel de l'Association qui ne compte que des financements publics. Les produits de l'Association sont des subventions de la Communauté de Communes, du Conseil Départemental et Régional ainsi que la

commune sont des ressources pas forcément pérennes qui ne seront pas automatiquement renouvelées. Elle souhaite clarifier l'engagement de la commune.

M. le Maire confirme que l'Association ne doit pas compter sur la commune.

Mme Sylvie BERGERET regrette qu'il n'y ait pas un état des lieux de l'Association avec le personnel employé, le fonctionnement etc...

M. GROSSAT précise qu'il ont perçu une subvention du Conseil Régional pour l'équipement en matériel soit 25 000 €. Le Conseil Régional a beaucoup apprécié le projet de « CoutureLab » avec les associations de Patchwork, boutis et broderie. Cependant, il précise que ces actions sont peu rémunératrices et ont une vocation plutôt sociale.

M. GROSSAT présente aussi le projet de labélisation en « Campus Connecté ». Cette mesure Gouvernementale vise à déployer des formations d'enseignement supérieur aux jeunes dans les territoires ruraux. Le diagnostic est que 29 % des jeunes étudiants sortent du système sans niveau sur nos territoires contrairement aux jeunes des villes.

Le « campus connecté » a pour but de dépasser les barrières géographiques, urbaines et sociales et apporter un outil d'enseignement à distance avec un tutorat individuel avec la création d'un tiers lieu directement en liaison avec les Universités. Ce thème intéresse particulièrement la Communauté de communes de l'Enclave des Papes.

Par ailleurs, M. GROSSAT précise qu'il est en attente de l'agrément pour les comptes professionnels de formation.

Enfin, M. GROSSAT présente le regroupement Delta Lab avec l'implantation d'un réseau LoraWan (objets connectés) avec un volet de services innovants, des dispositifs économiques de demain mais sans profit.

M. GROSSAT souhaite rassurer le Conseil et précise que si ces projets ne marchent pas alors, le bail emphytéotique s'arrêtera.

M. Sylvie BERGERET approuve la mesure humaine et sociale du projet mais souhaiterait un rapport avec les actions, le nombre de jeunes concernés et les objectifs chiffrés.

M. GROSSAT répond que le bail sera sécurisé, que le but est de faire vivre la Maison Milon.

M. le Maire se fait le porte-parole de Mme Sylvie BERGERET dans le sens qu'il ne faudra pas pendant la durée du bail de 18 ans attendre après des financements de la commune. La commune ne maintiendra pas financièrement ce projet. Les conditions du bail étant déjà un effort non négligeable.

Il est rappelé que les conditions du bail de 18 ans prévoient qu'un loyer annuel de 20 000 € converti en l'obligation d'effectuer les différents travaux annexés au bail. (Installation Pompe à chaleur, Isolation toiture, révisions électriques, ascenseur et mise en sécurité etc...) le montant total s'élève à 360 000 € de travaux au bout des 18 ans.

M. Francis DAYDE explique la divergence de lecture concernant les montants versés depuis 3 ans à l'Association Delta Lab. L'association a perçu en subvention le montant des charges d'électricité annuelle. Il rappelle que ce point avait déjà été discuté l'année dernière car la commune avait payé certaines factures d'électricité en 2017. Il regrette que M. GROSSAT revienne sur des sujets déjà abordés et convenus.

M. Francis DAYDE aurait aimé que M. GROSSAT donne en amont plus d'éléments concernant cette distinction entre l'Association « DeltaLab » et « Espace Maison Milon ».

Mme Sylvie BERGERET souhaiterait avoir plus d'éléments sur le prévisionnel 2020, les objectifs. Elle trouve le projet positif mais trouve le dossier de présentation bien trop succinct. Elle s'inquiète d'un fonctionnement qui ne porte que sur des subventions. Elle souhaite s'abstenir et ne s'engage pas sur 6 ou 18 ans avec les données présentées au Conseil.

M. le Maire soumet au vote le Conseil Municipal qui est souverain.

M. GROSSAT précise qu'il est contraint par des délais, notamment en terme de subvention et si le bail n'est pas signé aujourd'hui cela sonne l'arrêt des projets de la Maison Milon.

Mme Odile FORD pense que ce projet est une opportunité pour grillon, qu'aujourd'hui aucune utilité n'a été trouvée pour ce bâtiment. Elle estime que dans le cas où le projet ne fonctionne pas la commune ne prend pas un gros risque.

M. Jacques SZABO estime qu'il faut surtout avoir l'assurance que les travaux seront faits.

M. le Maire propose donc un bail de 18 ans avec un inventaire au bout de 6 ans pour vérifier le respect de l'exécution des travaux et la rupture du bail dans le cas contraire.

M. Francis DAYDE pense que pour la préservation du bâtiment et pour Grillon l'idée est intéressante.

Mme Mylène POURRAZ estime que la clause de 6 ans est un terme moins long et demande si la commune aura le droit de visite.

M. le Maire confirme que cela est prévu dans le bail avec un montant de travaux de 450 000 €.

M. GROSSAT rappelle l'impératif des délais.

Après délibération le conseil municipal donne pouvoir à M. Le maire pour signer le bail avec 9 voix pour et 5 abstentions.

### **7) Questions diverses :**

- Super U et Action : une déclaration de travaux vient d'être déposée en mairie.

- Permis de Construire de M. FAGE pour une station essence : il vient d'être accordé.

Mme Odile FORD demande s'il occupera toute la parcelle.

M. le Maire répond que juste la partie avant sera occupée.

- Bibliothèque et Salle-multi activités : M. le Maire propose de fixer une date pour que le conseil municipal visite. Le samedi 7 mars à 11h.

- Terrain de Mme Palier : le notaire informe la commune d'un droit de préférence. M. le Maire présente le projet de M. Bruno ETHELBERT qui souhaiterait y faire un parc d'attractions.

- Elections Municipales : le planning des permanences est distribué.

- Les travaux du cimetière sont achevés.

- M. Robert UBASSY rappelle pour le prochain programme de voirie le chemin de Saint Paul de Joliette.

- M. Michel COLONGIN demande si les poubelles au cimetière sont provisoires ?

M. le Maire explique que la solution la moins pire a été trouvée en sachant que des containers plus volumineux seront difficiles à vider par les services techniques.

- Mme Sylvie BERGERET rappelle le projet de fermeture de la lampisterie par une grille.

- Mme Odile FORD regrette que le bac à chien au Vialle ai été posé devant l'échauguette.

M. le Maire rappelle que de l'autre côté le terrain n'est pas communal. Il a eu un contact avec la propriétaire qui aurait un acquéreur pour 50 000 €. Cependant, le certificat d'urbanisme a été refusé.

Le lancement d'une procédure d'expropriation sera étudiée après les élections.

- Mme Odile FORD annonce une prochaine pétition concernant le retour de la Rue Basse au Vialle.

M. le Maire rappelle que le bâtiment est toujours frappé par un arrêté de péril. Il précise que l'Entreprise RICOU avait démarré des travaux de sécurisation. Il informe que la propriétaire avait mandaté un architecte pour établir un projet sauf qu'il projetait de faire un pont en les deux bâtiments au-dessus de la rue Basse. Cette idée a été immédiatement refusée.  
Affaire à suivre....

- Mme Odile FORD regrette que le PLU n'est pas été achevé pendant le mandat. Elle demande concernant les zones rouges s'il y aura des changements. Elle estime que les cartes du PPRi étaient erronées.

M. le Maire précise que la prise en compte du PPRi a fortement retardé l'avancement du PLU. Cependant, rien ne change pour les zones inondables, elles seront prises en compte dans le futur PLU.

Mme Odile FORD demande une inscription au PLU des sites remarquables patrimoniaux notamment pour son cas (le Moulin de son habitation) car elle souhaite qu'il soit préservé même si un jour elle vend.

M. le Maire explique qu'il existe un système de pastillage avec contrainte afin de déterminer les bâtiments à préserver. Concernant les zones inondables M. le Maire rappelle que dans les années 77 et 78, la 1<sup>ère</sup> année de la Foire le site avait été bien inondé.

Mme Odile FORD suggère l'inscription dans le PLU des refuges nature (type LPO -Ligue pour les oiseaux).

M. le Maire rappelle que la procédure du PLU prévoit une enquête publique et chacun pourra apporter ses remarques.

Mme Odile FORD rappelle les travaux du Pont du Merdaris, les problèmes du point d'apport de la Place qui amène des plastiques dans le canal, le panneau Saint Martin.

M. le Maire précise que pour le Pont du Merdaris ces travaux sont programmés avec le nouvel agent des services techniques, le panneau Saint Martin est introuvable.

Mme Mylène POURRAZ explique concernant les panneaux de la CCEPPG, la réparation étant trop coûteuse une étude va être faite sur l'ensemble afin de l'inclure dans l'action tourisme de la Communauté de Communes.

Mme Odile FORD fait une liste des projets non réalisés lors de ce mandat :

- parcours de santé à la Gravière,

- salle des Fêtes,
- Place du Centenaire,
- Local services techniques,
- Enfouissement des lignes télécoms,

M. le Maire répond que certains travaux sont prévus mais difficiles à mettre en œuvre notamment concernant la salle des Fêtes car il faudra la fermer un certain temps et il faudra définir les travaux.

Mme Odile FORD conclut en précisant qu'elle a été heureuse d'être élue pendant deux mandats. Pendant les 12 années elle a aimé être dans la majorité mais aussi dans l'opposition. Elle recommencerait sans hésiter cette expérience.

- M. Jacques SZABO demande pour le panneau espace Guillot et ce qu'il en ait des poubelles de la salle des Fêtes ?

M. le Maire explique que le panneau a été vandalisé à deux reprises et qu'il a totalement disparu. Concernant, les poubelles de la salle des fêtes une solution moins coûteuse est en cours de chiffrage.

Mme Odile FORD demande pour la chaussette du verre ?

Réponse : c'est en cours de commande.

- Mme Michelle MASSIBOT a été très heureuse d'être avec les membres du Conseil.

- Mme Eliane BLANCHOIN remercie pour le goûter et la distribution des colis aux aînés. Elle a eu beaucoup de plaisir à faire partie de ce conseil et souhaite bonne continuation à la future équipe.

M. le Maire clôture la séance en remerciant l'ensemble des élus pour leur travail pour les citoyens Grillonnais. Il souligne la bonne participation de tous et rappelle que même si la perfection n'existe pas et que nous n'avons pas toujours été d'accord, l'essentiel est que la démocratie s'exprime, la contradiction permet de l'exercer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET